

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 29 janvier 2010

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 25 janvier 2010
Date d'affichage : 25 janvier 2010

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Pascale CHASTAGNARET, Sabine CUENCA, Christiane DUSSERT, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danièle SAGNES, Mesdemoiselles Sophie BEAL, Lucie PIERREFEU, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Lilian GAILLARD, Gérard GOULLEY et Gilles LAMBOLEY

Procurations de Monsieur Gilbert GREVE à Madame Claude MARTIN,
Absent excusé : Monsieur François DELARBRE

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le vendredi vingt neuf janvier deux mille dix à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

1. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations de fonctions depuis la réunion du Conseil municipal du 19 janvier 2010.

Le Conseil municipal en prend acte.

2. Demande de subvention du Collège de Crussol

Madame le maire présente au Conseil municipal une demande de subvention formulée par le Collège de Crussol de Saint Peray pour la participation à une classe de neige d'un élève domicilié à Vernoux.

Madame le maire explique que le coût du séjour par enfant s'élève à 290,00 €. Déduction faite de la participation du Département et de l'établissement scolaire, le montant restant à financer s'élève à 110,00 € dont 40,00 € ont d'ores et déjà été payés par la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, décide de verser directement au Collège de Crussol de Saint Peray, une subvention d'un montant de soixante dix euros (70,00 €) au titre de la participation d'un enfant de Vernoux à une classe de neige à Autrans, du 1^{er} au 5 février 2010.

3. Demande de subvention de l'école élémentaire publique

Madame le maire présente une demande de subvention de l'école élémentaire publique en vue de la programmation d'une sortie ski de fond le jeudi 4 février 2010.

Le montant demandé à la Commune s'élève à 276,00 € pour un effectif de 60 enfants et de 6 accompagnateurs soit 4,18 € par personne.

Madame le maire précise que le Département et le Sou des écoles prennent en charge le coût du transport et que la coopérative s'est acquittée du montant de l'adhésion à l'USEP, à savoir 7,00 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, (Madame Pascale CHASTAGNARET, enseignante à l'école élémentaire publique ne prend pas part au vote) accorde à l'école élémentaire publique une subvention de deux cent soixante seize euros (276,00 €) en vue de la sortie ski de fond du 4 février 2010.

4. Demande de subvention du collectif de citoyens du pays de Vernoux

Madame le maire présente au Conseil municipal une demande de financement formulée par le collectif de citoyens du Pays de Vernoux qui organise la semaine sans pesticide, du 20 au 28 mars 2010.

La subvention sollicitée de la Commune de Vernoux s'élève à 300,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre (Madame Sabine CUENCA), accepte le versement à l'association Bassin Eyrieux Environnement Développement, une subvention d'un montant de trois cents euros (300,00 €).

Madame Sabine CUENCA explique voter contre cette subvention car le montant demandé lui paraît trop élevé par rapport à ce qui est versé habituellement aux associations qui font une première demande.

5. Demande de subvention du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les copains d'abord »

Madame le maire expose au Conseil municipal que l'association *Les copains d'abord*, en charge du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Vernoux-en-Vivarais organise en collaboration avec le CLSH de Saint Jean Chambre, un séjour ski, du 22 au 26 février 2010.

Le projet est financé principalement par les familles qui s'acquittent du montant de 270,00 € par enfant, mais aussi par des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales et par le produit de différentes activités organisées par les enfants.

Le montant nécessaire pour équilibrer les comptes s'élève à 907,00 € et la subvention demandée à la Commune s'élève à 400,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (Mesdames Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA et Renée FAVERJON) décide d'accorder à l'association *Les copains d'abord*, une subvention de quatre cents euros (400,00 €) dans le cadre du séjour ski, organisé entre le 22 et le 26 février 2010.

6. Office Territorial des Sports et de la Culture

Madame le maire demande aux élus en charge du dossier de faire part au Conseil municipal de l'avancement du projet d'Office Territorial des Sports et de la Culture (OTSC).

Mademoiselle Sophie BEAL rappelle qu'un OTSC est une association composée d'associations dans le but de fédérer les moyens tant humains que matériels.

Monsieur Marcel FRECHET estime que le bilan de la dernière réunion est positif et qu'il a ressenti le désir des associations présentes de travailler ensemble.

Mademoiselle Sophie BEAL explique que lors de la dernière réunion, les participants ont travaillé sur le projet de convention que la municipalité envisage signer avec l'OTSC : en échange d'un soutien logistique tout au long de l'année (mise à disposition de locaux, prêt de matériel, concours du personnel communal, ...), l'OTSC sera chargé d'organiser la fête de la musique, le spectacle de clôture de la semaine des arts et le forum des associations.

Lorsqu'il sera finalisé, le projet de convention sera soumis au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal en prend acte.

7. Précisions sur la Communauté de communes

Monsieur Olivier CHASTAGNARET répond à Madame Jacqueline CALIXTE concernant la Communauté de Communes du Pays de Vernoux :

« Le bureau KPMG a pour mission :

- dans un premier temps de préciser le contenu des transferts opérés par les Communes au profit de la Communauté de communes,
- dans un deuxième temps d'élaborer le budget communautaire et de préparer les avenants aux contrats que les Communes devront signer avec leurs différents partenaires (établissements bancaires, bureaux de contrôle, ...).

La troisième mission qui est optionnelle, dépend directement du coût correspondant aux deux premières missions. Elle consiste à élaborer les budgets prévisionnels jusqu'en 2014.

Pour ce qui concerne les transferts de propriété, la Communauté de communes devient affectataire des biens transférés et en assumera tous les avantages et toutes les obligations sans avoir le droit de les vendre.

Le transfert de compétences implique un transfert des immobilisations mais aussi un transfert des charges et des produits de fonctionnement : dette, personnel, maintenance, ... C'est pourquoi, il est indispensable d'évaluer le plus précisément les biens transférés d'où la mission du bureau KPMG. »

Le Conseil municipal en prend acte.

8. Commissions communautaires

Madame le maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire, dans sa séance du 14 janvier 2010, a décidé de créer douze commissions.

Madame le maire explique que le système de commissions voulu par le Conseil communautaire est un système souple qui permet des regroupements ou des rapprochements de commissions selon les sujets abordés et précise que ces commissions peuvent s'ouvrir aux élus des conseils municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires mais aussi à toute la population du territoire des sept communes.

Madame Danièle SAGNES se demande si l'adhésion aux commissions doit être libre ou s'il appartient aux élus communautaires de solliciter certaines personnes en raison de leurs compétences dans certains domaines. Madame Danièle SAGNES souhaite que cette question soit posée au Conseil communautaire.

Madame Christiane DUSSERT explique vouloir se retirer des commissions communales chargées du tourisme et de l'animation ainsi que de sa fonction de déléguée de la Commune auprès de l'Office de Tourisme afin de se consacrer aux travaux des commissions communautaires sur l'élaboration des chartes ainsi que sur les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire (pour laquelle d'ailleurs, elle demande son adhésion).

Monsieur Olivier CHASTAGNARET indique que Messieurs Gilbert MALOSSE et André RISSON proposent leurs compétences pour participer aux travaux de la Commission chargée du développement et de l'accueil des activités agricoles et forestières.

La liste de ces commissions est la suivante :

- 1) Commission chargée d'élaborer les chartes :
 - de développement et d'aménagement du territoire,
 - de protection de l'environnement et des économies d'énergie
- 2) Commission chargée du suivi des procédures d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme
- 3) Commission chargée des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire
- 4) Commission chargée du développement et de l'accueil des activités agricoles et forestières
- 5) Commission chargée de la réflexion et de la mise en place d'une maison de santé
- 6) Commission chargée des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- 7) Commission chargée des équipements culturels d'intérêt communautaire, des bibliothèques et des supports multimédias et culturels

- 8) Commission chargée du service public d'assainissement collectif et non collectif et de l'Adduction Eau Potable
- 9) Commission chargée du tourisme en lien avec l'Office de Tourisme
- 10) Commission chargée du personnel communautaire
- 11) Commission chargée des finances communautaires
- 12) Commission chargée de la communication et de l'information

Après en avoir discuté, sollicitent leurs participations aux commissions suivantes :

- Commission chargée d'élaborer les chartes : de développement et d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et des économies d'énergie

Madame Jacqueline CALIXTE

- Commission chargée du suivi des procédures d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme

Madame Jacqueline CALIXTE

- Commission chargée des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire

Madame Renée FAVERJON, Mademoiselle Lucie PIERREFEU, Monsieur Claude FERRIER

- Commission chargée du développement et de l'accueil des activités agricoles et forestières

Madame Jacqueline CALIXTE

- Commission chargée de la réflexion et de la mise en place d'une maison de santé

Monsieur Lilian GAILLARD

- Commission chargée des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Messieurs Yohan BLANCHARD, Claude FERRIER et Gilles LAMBOLEY.

- Commission chargée des équipements culturels d'intérêt communautaire, des bibliothèques et des supports multimédias et culturels

Madame Jacqueline CALIXTE

- Commission chargée du service public d'assainissement collectif et non collectif et de l'Adduction Eau Potable

Monsieur Claude FERRIER.

9. Demandes d'acquisition de bâtiments communaux

Madame le maire informe le Conseil municipal que Monsieur Christian BROTTE, commerçant non sédentaire, sollicite de la Commune, la vente de l'ancien dépôt du Comité des fêtes, en vue d'y aménager un garage pour son véhicule mais aussi un atelier de fabrication de charcuterie et un magasin de vente de ses produits.

Madame le maire et Madame Jacqueline CALIXTE estiment pour leur part qu'il est hasardeux de se prononcer sur cette vente alors que le bâtiment est actuellement utilisé comme dépôt de matériel par les services techniques municipaux.

Madame Christiane DUSSERT trouve regrettable de ne pas vendre ce bâtiment s'il est accompagné d'un projet de développement pour le village.

Mademoiselle Sophie BEAL rappelle qu'un grand nombre de locaux sont libres dans la Rue Simon Vialet

Madame le maire ajoute que ce bâtiment est le seul bâtiment communal de plein pied et qu'il paraît idéal pour y aménager, par exemple, une maison des associations ou un centre multi médias.

Monsieur Olivier CHASTAGNARET demande que le Conseil municipal, soit se prononce contre l'idée de la vente, soit accepte d'étudier le projet qui lui sera présenté par un candidat à l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare ne pas vouloir se séparer dans un avenir proche de ce bâtiment.

10. Discussion sur le budget primitif 2010

A la demande de Madame le Maire, Monsieur Yohan BLANCHARD présente un aperçu de Compte Administratif 2009. Celui pourra être voté dès que les crédits consommés auront pu être comparés aux balances éditées pour cette période par les services de la Trésorerie de Lamastre.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente également une esquisse détaillée du budget primitif 2010 qui prend en compte toutes les propositions d'investissement suggérées par les commissions et la municipalité.

Ce document pourra être soumis à l'analyse de la Commission des finances lorsque les recettes attendues au titre des centimes et des dotations seront connues.

Le Conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22 h 45.